Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

SECRETARIAT D'ETAT AUX SPORTS

Service de presse, *Paris, le 28 février 2017*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Renforcement du dispositif de prévention sur la sécurité de la pratique des sports de montagne : une priorité

PRÉVENTION HIVER

La neige est de retour, c'est une joie pour les skieurs et un bienfait pour les stations de nos massifs. Malheureusement, la saison hivernale est trop souvent encore synonyme de drames. Le Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports s'engage pour la politique de prévention et vous informe sur les bons comportements à adopter lors de la pratique des sports de montagne en hors-piste.

A la demande de Partick KANNER, Ministre de la Ville de la Jeunesse et des Sports et de Thierry BRAILLARD, Secrétaire d'Etat chargé des sports, et à l'issue d'un travail de concertation mené par le préfet des Hautes-Alpes avec les principaux acteurs de la sécurité en montagne, un nouveau dispositif de prévention des risques a été mis en place, permettant d'améliorer efficacement l'information des pratiquants sur les dangers liés au hors-piste.

En premier lieu, de nouveaux pictogrammes, plus compréhensibles pour le grand public, ont fait l'objet d'un accord AFNOR en décembre 2016 afin de remplacer progressivement les drapeaux d'avalanche. Les stations de ski sont invitées, dans la mesure du possible, à mettre en place ces nouveaux pictogrammes avant l'hiver 2017-2018.

Il est en outre fortement recommandé de faire appel à des professionnels pour la pratique du hors-piste et il est impératif de s'équiper du matériel de sécurité nécessaire (détecteur de victime d'avalanche, pelle, sonde, casque), que le pratiquant doit savoir utiliser correctement.

Le Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports invite en ce sens les professionnels de la montagne à montrer l'exemple auprès du grand public, en privilégiant l'utilisation de photographies ou de vidéo, quelque soit le support de communication, de pratiquants équipés du matériel de sécurité dès lors qu'ils sont en situation de hors-pistes.Plus aucun pratiquant ne doit pouvoir imaginer que l'on puisse aller en hors piste sans un sac à dos contenant le matériel de sécurité.

La sécurité en montagne est l'affaire de tous.

Dans le cadre de la campagne nationale de sécurité en montagne menée par le ministère chargé des sports et ses partenaires, de nombreux outils sont diffusés dans les stations et sur le site www.preventionhiver.sports.gouv.fr : mémentos sécurité, affiches de prévention, quizz, clips vidéo, jeu vidéo pédagogique « Skizzz Game » etc… Chacun est invité à consulter ces outils et à suivre ces recommandations lors de la pratique de son activité pour que la montagne reste un plaisir.

Contact presse : Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports
Anne MENDRAS – Chargée de communication – anne.mendras@ville-jeunesse-sports.gouv.fr